

# Rapport du conseil communal du 16/12/20

En vert : les décisions du conseil communal (les votes)

En mauve : les remarques du Mouvement Citoyen, la justifications de ses votes, ses interventions de manière plus détaillée et/ou qui ne sont pas actées dans le procès verbal du conseil communal.

En noir : extrait du PV officiel

## 1. Modification du lieu de la réunion du conseil communal - Ratification

Ce point a été ratifié à l'unanimité.

## 2. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

## 3. Budget communal - Exercice 2021 - Approbation

Ce point a été approuvé à 14 voix « pour », 5 voix « contre » (MCS) et 3 « abstentions » (CDH +)

Nous avons demandé si une structure, un mode de fonctionnement et/ou un formulaire étaient prêts pour que les différentes associations, puissent faire leur demande d'aide. Pour rappel, le Mouvement Citoyen avait proposé de prévoir une enveloppe pour les associations mises en difficulté financière suite à la crise sanitaire. Au niveau communal, y-a-t-il une structure, un mode de fonctionnement prévu ...

Réponse de l'échevin : non.

Par rapport au Foyer Culturel, nous avons demandé si la somme inscrite aux budget (200 000,00€) serait récurrente et indexée pour les années suivantes.

Le collège a répondu que oui et que la commune doit suivre, en argent ou en nature, l'aide de la communauté française. Monsieur l'échevin souligne qu'il y aura, en plus de cette aide, un montant de 115.000,00€ pour l'entretien de la toiture et la pose de porte de secours dans les loges du Foyer Culturel. Le Mouvement Citoyen a fait remarqué que le bâtiment est communal et qu'il est normal de l'entretenir. Monsieur Leerschool a répondu que ce budget pouvait être modifié.

Le magasin de seconde main (de Rouvreur) devient totalement communal. La commune espère avoir des rentrées pour 8000 euros. Tous les magasins de seconde main seront regroupés à Banneux.

Le Mouvement Citoyen fait remarquer qu'avec ce nouveau mode de fonctionnement, un citoyen qui dépose ses vêtements au magasin de seconde main fait entrer de l'argent dans les caisses de la commune ! Madame Van Gossum, échevine a répondu qu'il y aurait une dotation au CPAS. Tandis que Monsieur le Bourgmestre nous a répondu : « je pense que le citoyen ne se pose pas la question ! »

Selon les calculs du Mouvement Citoyen, le budget formation pour l'ensemble du personnel communal s'élève à 14 000 euros. Nous considérons que ce montant est insuffisant surtout au vu de la situation actuelle qui demande des compétences de plus en plus ciblées. Ne serait-il pas plus profitable, à long terme, d'investir dans la formation du personnel plutôt que de dépenser des sommes importantes pour des études ou des missions pour lesquelles les compétences internes existent manifestement.

Exemple : un budget de 15 000 euros sera attribué à une société extérieur pour la mise en place d'un budget participatif (ndlr : le budget participatif se montera à 30 000 euros maximum pour 15 000 citoyens) alors qu'une formation complète via l'Union des Villes et Communes était proposée pour la somme de 395 euros par mandataire intéressé et qu'il était possible de passer par l'intermédiaire du Fond rural de Wallonie par le biais du PCDR mené par le Greova !

Le montant du budget prévu pour la formation du secteur aide social et familiale est de 0 euros !

Par contre, pour la première fois et suite à une intervention du Mouvement Citoyen, une somme est prévue pour la formation des mandataires communaux. Nous pouvons en déduire qu'avant l'intervention du Mouvement Citoyen, les mandataires communaux n'envisageaient pas de se former.

Par rapport à cette intervention, le Mouvement Citoyen a rappeler à Madame Van Gossum, échevine, que notre groupe ne percevait aucune dotation à l'inverse des partis traditionnels. Pour rappel la moitié du montant des jetons de présence alloué au représentant du Mouvement Citoyen est retourné au mouvement pour son financement.

Il nous semble que le citoyen serait content de savoir que la commune intervient dans les frais de formation des conseillers communaux de manière à ce que ceux-ci ne se reposent pas sur ce qu'ils connaissent mais qu'ils puissent améliorer leurs compétences au service de la collectivité.

Par rapport à la bibliothèque, le Mouvement Citoyen a demandé qu'elle serait le coût final de ce projet de réaménagement. A chaque projection budgétaire, le coût de ce projet de réaménagement augmente

En 2019 : 90.000,00€

En 2020 : 360.000,00€

En 2021 : 470.000,00€

Nous n'avons pas obtenu de réponse...

#### 4. Budget du CPAS - Exercice 2021 - Approbation

Ce point a été approuvé par 14 voix « pour » et 8 « abstentions » (MCS et CDH +).

#### 5. Subsidés 2020 - Phase VI - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Les mouflets : 6 060 euros

Royal Football Club Banneux : 1 225 euros

#### 6. Appel à candidature "Commune Pilote Wallonie Cyclable" - Dossier de candidature et sollicitation de la subvention régionale - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Le Mouvement Citoyen est heureux du fait que les citoyens aient pu participer au sondage sur l'utilisation du vélo dans notre commune. Pour information 465 citoyens ont répondu à l'enquête.

**(NDLR : A l'heure où nous rédigeons ce rapport, il s'avère cependant que le projet était déjà entièrement ficelé alors que l'enquête n'était pas encore clôturée ....).**

Nous avons remercié la majorité pour le dossier constitué et pour le résumé de l'enquête présenté sous forme de schéma très explicite.

Le subside régional dont pourrait bénéficier la commune est de 300 000 euros.

Le point 6 de la circulaire de l'appel à projet « critères d'évaluation des dossiers de candidature » comprend un tableau qui contient 6 critères correspondants à différentes pondérations (exemple : population sur le territoire communal : moins de 15 000 habitants = 1 point).

Nous avons demandé à la majorité quel était le total de points obtenus aux différents critères. La réponse a été un peu surprenante : « nous ne savons pas ! mais le dossier a été fait en fonction des critères ». Le tableau, à lui seul, aurait donné un aperçu des chances de voir la candidature de la commune retenue. Ce tableau synthétisait les différents critères pris en compte.

Les communes doivent mettre en place une **Commission communale vélo**, composée des personnes mentionnées au point 5 (voir ci-dessous). La Commission communale vélo a pour objectif d'assurer une concertation avec l'autorité régionale, de **coordonner la conception et la mise en oeuvre du plan communal cyclable** et de remettre un avis sur tous les projets d'aménagements de l'espace public (route, rue, gare, place, sentier, ...) sur le territoire communal et sur tous les développements territoriaux importants ;

#### Point 5 (commissions)

•la désignation du membre du collège communal en charge du dossier de candidature et/ou de la politique relative au vélo au sein de la ville ou de la commune ;

•la désignation et la qualité de la personne responsable du dossier de candidature et /ou de la politique relative au vélo au sein de l'administration communale. Cette personne est Conseiller(ère) en Mobilité (CeM) ou le deviendra en participant à la formation organisée par le Service Public de Wallonie Mobilité - Infrastructures ;

•la désignation et la qualité de(s) (la) personne(s)-relais au sein d'autres services/entités locaux (tels que notamment le service relatif aux travaux publics, le service relatif à l'aménagement du territoire, police locale...);

•la mise en place d'une Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM),

•la mise en place d'une Commission communale vélo, constituée des personnes mentionnées ci-dessus, des autorités régionales (le Service public de Wallonie Mobilité - Infrastructures), des représentants des associations des usagers, un/une délégué(e) de la Commission d'avis en matière de mobilité. Cette Commission communale vélo assurera la mise en oeuvre des projets de politique cyclable ;

Nous avons proposé à la majorité d'ajouter à cette commission, un membre de chaque groupe politique présent au Conseil + un représentant du conseil communal des jeunes.

Pour que ce travail soit efficace, il nous semblait également indispensable d'y associer un maximum de citoyens puisque ce sont eux qui utiliseront les infrastructures qui seront mises en place.

La majorité nous a répondu « non » que la présence de citoyens « allait compliquer les choses ».

Nous avons également souligné que nous constatons 2 tendances :

- les partisans de la mobilité douce (poussettes, vélo, vtt ...)
- les partisans de la ruralité

La vérité se situe probablement entre les deux. Il est important de déterminer quels chemins seraient consacrés à la mobilité douce et quels chemins garderaient leur caractère rural.

La majorité nous a informé qu'il y avait déjà eu une réflexion à ce sujet. Une partie des caractéristiques des chemins apparaît dans le dossier en annexe. Il est également possible de s'adresser à l'échevin de la mobilité. « La réponse à la candidature sera donnée en février, le projet peut être figé jusqu'en juin ».

« Qu'en est-il du permis vélo qui avait été mis en place dans les écoles communales ? » Monsieur l'échevin de l'instruction nous a répondu que ce projet avait été abandonné par des raisons d'accompagnement mais qu'il avait une réunion à ce sujet le lendemain.

Dans ce dossier nous pouvons lire :

Transfert modal:

Il est avant tout opportun de rappeler que la commune de Sprimont n'est pas en reste en matière de mobilité. En effet, cette dernière a lancé en 2011, par le biais du Conseil communal des Jeunes, le projet «Covoit'Stop», un système d'autostop utilisant le SMS comme garantie d'un voyage sécurisé avec une personne inconnue. Ce projet avait d'ailleurs été inauguré en présence de Monsieur le Ministre Philippe Henry et subsidié par le Service Public de Wallonie. Suite au succès de ce projet, la Province de Liège l'a repris à son compte pour l'étendre sur tout son territoire. Le développement de ce projet par la commune de Sprimont démontre ainsi que sa volonté de faciliter les déplacements des personnes en milieu rural, tout en luttant contre l'autosolisme, était déjà bien ancrée dans sa politique de mobilité. Malheureusement, ce système n'a pas survécu à l'émergence d'applications numériques de partage de véhicules (ex: Blablacar,...) plus pratiques encore.

Nous avons fait remarquer que ce n'est pas l'émergence des différentes applications numériques qui a mis un terme à ce projet car ceux-ci étaient partenaires du projet mais le manque d'investissement du collège dans la pérennité du projet. Monsieur le bourgmestre a coupé court au débat en arguant le fait que le débat avait déjà eu lieu.

**7. Convention entre la Commune et l'ASBL Culture Education Loisirs - Soutien à l'accueil des enfants de moins de trois ans - Approbation**

**Ce point a été approuvé à l'unanimité.**

8. Convention entre la Commune et le Service d'accueillantes d'enfants conventionnées "Accueil des Tout-Petits" - Soutien à l'accueil des enfants de moins de trois ans - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

9. Convention de partenariat entre le CRECCIDE et la Commune de Sprimont - Approbation

Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie : 400 euros.

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

10. Convention de commodat - Mise à disposition de locaux pour l'ASBL CFS - Approbation

Idem pour les abréviations

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

11. Convention de commodat - Mise à disposition de la salle "Le Tilleul" à Gomzé-Andoumont pour l'AS-BL G.S.A. - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Nous avons demandé à la majorité de ne plus utiliser les abréviations dans les intitulés des points mis à l'ordre du jour. La publication de l'ordre du jour a pour objectif d'informer la population, les abréviations ne permettent pas une bonne compréhension des points mis à l'ordre du jour.

Dans ce point G.S.A. = gestion de la salle d'Andoumont.

12. Marché de Fournitures - Achat d'ordinateurs portables pour l'administration communale - Recours à une centrale d'achats - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Recours à la centrale d'achats de l'asbl GIAL / i-City relative à l'acquisition de PC Bureautiques, Techniques et Portables pour l'achat de 5 ordinateurs portables, souris et stations d'accueil, principalement pour les utiliser dans le cadre des projets et actions du Plan de cohésion sociale.

Estimation : 4.607,68 € TVA 21 % comprise.

13. RCA - Plan d'entreprise 2021-2025 - Communication

14. RCA - Budget 2021 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

15. RCA - Désignation d'administrateur - Approbation

Monsieur Patrick Heyen en remplacement de Madame Justine Etienne.

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

16. Demande de M. et Mme LEURQUIN-LERUITE - Modification de voirie, sentier n°176 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

17. Demande de la s.a. Thomas & Piron - Cession de voirie rue Montmagny et cession d'emprise rue des Biolettes (CV n°32) - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

## Questions orales d'actualité

**MCS** : revient sur la proposition du MCS relative à la participation citoyenne avec la possibilité pour les citoyens de participer au débat démocratique sur des thèmes qu'ils proposeraient. Bien malheureusement la crise actuelle fait en sorte que, par respect pour la bonne organisation du Conseil communal et pour les citoyens qui se donnent la peine d'y assister, le mouvement citoyen de Sprimont pour des questions de timing, ne réagit pas systématiquement aux différentes interventions des collègues lorsque ces interventions demandent des précisions.

Premièrement observation : le **MCS** souhaite revenir sur le débat survenu lors de la présentation de ce point le 26 octobre dernier. Un représentant CDH+ a interrogé le MCS sur le fait de savoir « si nous avons des comptes à régler » pour reprendre ses propres termes. Voici donc notre réponse, le mouvement citoyen de Sprimont n'a de compte à régler avec personne, si nous sommes présents au Conseil communal c'est pour promouvoir, au niveau de notre commune, une nouvelle gouvernance et nous faire l'écho des citoyens qui, pour la plupart, n'ont plus confiance dans le système politique actuel en proposant des solutions et des alternatives visant principalement trois objectifs :

1. de la transparence et de l'éthique en politique, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que c'est la mauvaise gestion du scandale PUBLIFIN par le MR et le PS de Sprimont qui a fait naître notre mouvement citoyen
2. une plus grande justice sociale et une plus grande justice fiscale car nous sommes persuadés que la réconciliation entre le citoyen et les politiques est intimement liée à ces deux thématiques, et enfin
3. la participation des citoyens dans les décisions des politiques qui les concernent et ce, tout au long de leur vie. Si les citoyens nous demandent de prendre des responsabilités, nous les prendrons, mais nous ne sommes pas là, à priori pour vous ravir des mandats d'échevins ou de bourgmestre. Nous sommes là pour tenter de faire entendre la voix des citoyens, qui autrement, n'ont pas droit au chapitre. Les votes du 26 octobre l'ont encore suffisamment démontré. Le jour où notre conseil communal aura intégré ces valeurs, il n'y aura probablement plus de mouvement citoyen à Sprimont, car cela ne sera plus nécessaire.

Deuxième observation : d'emblée nous remercions Madame la Directrice générale d'avoir bien voulu soumettre notre proposition de participation citoyenne, dans sa version intégrale et originale, à l'union des villes et communes.

**Pour la bonne information du public, nous précisons qu'à l'inverse des conseillers communaux faisant partie de la majorité, il n'est pas possible pour des conseillers communaux de l'opposition de demander directement un avis à l'Union des Villes et Communes, alors que celle-ci est financée par l'argent de tous les citoyens, y compris celles et ceux qui ont voté pour les partis ou des mouvements qui siègent dans l'opposition.**

Rappelez-vous qu'il y a quelques secondes nous parlions de justice sociale... Il n'y a aucune raison que cette institution ne soit pas accessible de manière équitable par tous les mandataires.

Suite à la demande de Madame la Directrice générale, l'UVCW a donc émis un avis sur la légalité de notre proposition, légalité que la majorité du conseil et avant elle, le service juridique du CDH, qui n'avait probablement pas lu, ou pas compris le projet, contestait.

Vous repreniez les arguments suivants, je les cite : *Renseignements pris auprès de l'UVCW, il apparaît que la proposition est contraire sur plusieurs points au « droit d'interpellation des habitants » qui est formellement prévu dans le code de la démocratie locale et de la décentralisation (article L1122-14) et dans le ROI du Conseil => le droit d'interpellation est reconnu à 1 personne et non à plusieurs, à 1 personne de plus de 18 ans et non de 16 ans et avec des règles formelles de contenu et de timing. L'argument de suspendre la séance du conseil voir de la clore ne tient pas dans la mesure où si la séance est suspendue ou close, nous ne sommes plus légalement dans une séance du conseil communal mais dans une séance d'information ou autre lors de laquelle il ne peut y avoir de décision légalement prise, il n'y a pas de jeton de présence prévu et qui peut tout à fait être organisée en dehors des 10 séances formelles d'un conseil communal. Et donc l'argumentation du Collège s'appuie exclusivement sur la réglementation relative à l'interpellation citoyenne et sur le fonctionnement du Conseil communal, or après la lecture intégrale et originale du texte que nous proposons l'Union des Villes et Com-*

munes stipule « *s'il est exact que la proposition s'éloigne assez fortement de la procédure organisée génériquement par le code de démocratie locale et de décentralisation en matière d'interpellation citoyenne, force est également de constater que la demande ne constitue pas un complément à la procédure d'interpellation citoyenne, mais bien une procédure « sui generis », c'est-à-dire spécifique, émise, dans le cadre de l'adoption d'un règlement spécifique. Dans son analyse, l'Union des Villes et Communes ajoute : « si l'on peut, dans l'absolu, imaginer une réunion spécifique, hors conseil, après la clôture de celui-ci, il échet de rappeler que le conseil se clôture après non seulement la séance publique mais également après la séance à huis clos (celle-ci ne pouvant intervenir qu'ultérieurement à la séance publique, sauf en matière disciplinaire) ».*

Donc l'Union des Villes et Communes en déduit que **l'organisation d'un tel débat à l'issue d'un conseil communal peut intervenir**, alors que vous étudiez la question en replaçant systématiquement notre proposition dans le cadre du fonctionnement du conseil communal tel que défini par le code de démocratie locale et de décentralisation. Et l'Union des Villes et Communes de conclure à raison, sur ce point : « *on peut envisager qu'il y ait des problèmes de timing* », oui et alors n'est-on pas tous ici, ensemble, pour travailler ? N'y-a-t'il pas moyen d'organiser notre emploi du temps pour permettre la création de ce type de débat ? Avant, après le Conseil ou à un autre moment ?

**Le COLLEGE** : cela s'appelle des commissions, nous en avons non-stop. Il y a encore eu récemment un sondage, il y a des réunions publiques, des interventions, des interpellations, ... nous avons tout cela. Vous parlez de travail, nous le faisons au quotidien. Le Collège est dans l'exécutif et a, tous les jours, des contacts avec les citoyens. Certains vous interpellent et cela est légitime puisque vous êtes mandataires communaux.

Vous donnez l'impression que le Collège n'a pas de contact avec les citoyens, or il en a. S'il n'y en avait pas nous ne représenterions pas ici 18 sièges hors des 23, hors des 5 vôtres. S'il n'y avait pas de contact avec le citoyen, le citoyen ne placerait pas 3 autres sièges dans la minorité, les 5 et 10 sièges dans la majorité. Le Collège reçoit de nombreux coups de fil, d'interventions, de mails, de messenger, de contacts directs, de nombreuses réunions, commissions. En terme de travail, il y en a tant et plus et il y a des contacts comme vous n'en avez pas du tout sur une année. Des interpellations citoyennes nous en avons tout le temps.

**MCS** : il n'est pas contesté qu'il y ait des interpellations citoyennes - encore qu'elles ne soient pas présentées conformément au Code de Démocratie Locale et de Décentralisation. Ce qui est contesté c'est qu'il n'y ait **pas de place pour un débat citoyen**. Nous n'avons encore jamais vu aucun citoyen pouvoir venir s'exprimer devant l'ensemble du conseil et pouvoir recueillir l'avis des différents conseillers communaux. Il s'agit d'au moins un quart des citoyens de la Commune.

**Le COLLEGE** : ce n'est pas sa place, comme dans les autres communes. Ce n'est pas parce que le MCS le souhaite que le Collège doit dire oui. Au niveau représentation des mandataires, le MCS a cinq conseillers, l'ePS a cinq conseillers également. Ils représentent également les citoyens. **Les cinq mandataires ePS représentent six cents voix supplémentaires que les cinq mandataires de ePS.** (NDLR : cette phrase reprise du PV officiel est incompréhensible).

Cela veut dire qu'ils ont aussi ce contact. Lorsque vous parlez des chiffres, il y a quand même 18 sièges qui ne sont pas chez vous. Cela veut dire que tous ces mandataires ont également des contacts avec les citoyens. Le MCS a sa façon de faire, et nous avons la nôtre. Cela signifie que nous avons un travail qui est journalier au contact des citoyens même s'il n'est pas à chaque fois autour d'un débat. Il y a un conseil communal, il faudrait déjà que les citoyens s'y intéressent et viennent voir ce qu'il s'y passe. Il n'y a pas besoin d'être vingt personnes pour réaliser un débat. Le Collège en a tous les jours des débats que cela soit avec deux ou plusieurs personnes dans le cadre d'une commission ou non.

**MCS** : chaque fois que le MCS a proposé de faire participer le citoyen à des décisions, même simplement des consultations, cela a toujours été refusé et cela est dommage car le Collège va à contre-courant de ce qui se passe actuellement. Lorsqu'on regarde l'actualité politique, il est constaté que le citoyen demande d'être participant à la décision politique qui le concerne. La démocratie représentative est une chose, mais il faut constater que cela ne fonctionne plus. Il est donc souhaitable de s'orienter vers autre chose, comme le font d'autres communes comme Olne par exemple, ou comme le font les gouvernements régionaux. Et à Sprimont, il n'y a rien et le MCS le déplore.

**Le COLLEGE** : remercie M. Beaufays pour son interpellation et conclut en constatant que la gestion communale fonctionne bien. Le budget est à l'équilibre, il y a plusieurs projets, des interpellations. Il est toujours possible de s'améliorer. Le MCS a sa vision, toutefois chacun travaille différemment et à sa manière de faire de la participation citoyenne. Le Collège prend bien compte de cette interpellation.

**MCS** : lors de la discussion du budget, il a été évoqué qu'une somme serait disponible pour les parents qui auraient des difficultés pour inscrire leurs enfants à des activités extrascolaires sportives ou artistiques. C'est une bonne chose. Avez-vous déjà réfléchi aux modalités d'information aux parents ? Un parent ne souhaiterait peut-être pas faire état de sa situation financière difficile.

**Le COLLEGE** : ils seront informés via les canaux de communication de la Commune : le bulletin communal que chaque citoyen reçoit dans sa boîte aux lettres (il n'y a donc pas besoin d'un accès Internet), Internet, la newsletter, le Facebook. La communication sera faite lorsque la procédure sera arrêtée. La procédure existe déjà dans plusieurs communes, les services s'inspireront de ce qui existe déjà ailleurs. Les critères qui interviendront plus que probablement seront notamment le revenu des parents, la composition de famille. Le but est de promouvoir les activités artistiques et sportives et d'aider les personnes qui en ont besoin. Cela est prévu pour 2021 et dans tous les cas au plus tard pour la rentrée 2021, puisque c'est à ce moment-là que les parents ont besoin d'argent pour les inscriptions.

L'année passée, nous avons fait remarquer que chaque enfant devrait avoir accès à la culture gratuitement.

Nous avons insisté sur les modalités d'information car c'est une bonne chose de prévoir ce fond mais encore faut-il que les parents en soient informés. Mr L'échevin nous a répondu qu'il veillerait à ce que la procédure soit claire pour éviter les abus. (Notre question n'allait pas dans ce sens).

**MCS** : lors de l'assemblée générale d'Enodia qui a eu lieu le 15/12, il a été annoncé que courant 2021 il y aura des séances de travail avec les associés afin de déterminer ce qu'il adviendra du produit de la vente de VOO. M. Beaufays invite M. le Bourgmestre et M. l'Echevin des finances à faire le maximum pour qu'un grand nombre de communes soient présentes à ces débats car il craint que les principaux associés et notamment la Région wallonne se taille la part du gâteau et que les Communes n'aient plus que les miettes. M. Beaufays a entendu le représentant de la Région wallonne faire des propositions qui ne va pas dans le sens de l'intérêt des Communes.

**Le COLLEGE** : demande s'il a été annoncé quand auraient lieu ces réunions en 2021 ?

**MCS (Mr Beaufays)** : début 2021 et il devrait y avoir plusieurs séances de travail.

**Le COLLEGE** : lorsque l'information sera parvenue, elle sera relayée.

**MCS** : signale qu'il y a eu une erreur de destinataire lors de l'envoi d'un mail. Lors d'un précédent conseil, Mme Garray *était intervenue par rapport à l'accès au wifi lorsque le conseil communal a lieu à Dolembreux* et avait posé une question concernant la mise en disponibilité. *Monsieur Frankinet, échevin de l'instruction, avait répondu* quelques jours après de manière détaillée. *Quelques jours plus tard, Mme Garray a remercié, par mail, Monsieur Frankinet pour les explications fournies.* Monsieur Frankinet, échevin de l'instruction publique, a envoyé, par erreur un mail à Mme Garray. Ce mail contenait ce message : « *question qui m'est posée au conseil mercredi à 21h, réponse détaillée vendredi ...nous sommes mardi et je reçois la réponse de la conseillère MCS ...ça c'est du rapide sur la balle ...voilà pourquoi il faut du wifi au conseil 🙄. A tantôt PF*».

*Il n'est pas demandé d'avoir des réponses immédiatement, qu'il est normal de prendre le temps de répondre aux questions.... (extrait du PV officiel)*

Le MCS attend toutefois du respect pour le travail réalisé et pour ses représentant. **Le MCS attend autre chose des mandataires, surtout de l'échevin de l'instruction.**

**Le COLLEGE** : « *c'est une boutade, assumée* ». « *Comme expliqué lors du point relatif aux interpellations citoyennes, le boulot c'est tous les jours et pour le moment plus que jamais depuis des mois et de temps en temps il est possible d'être un peu plus nerveux et irritable puisqu'il y a le boulot et la Commune et que tout le monde est beaucoup sollicité. C'est une marque de respect de vouloir répondre rapidement* ».

**MCS** : **Cet argument n'excuse pas les mails méprisants.**

**MCS** : des personnes se sont installées dans les nouveaux logements publics rue du Pérreón. Il est regrettable que les logements ne soient pas peints. S'agissant de personnes avec un loyer modéré, les personnes n'ont forcément pas les moyens financiers. Est-ce que cela change quelque chose au niveau communal de mettre deux personnes pour peindre ces appartements ? Cela relève de la décence avant de faire rentrer des personnes dans un appartement.

**Le COLLEGE** : il a été demandé, par Ourthe Amblève Logement, aux candidats s'ils voulaient de la couleur, de mettre notamment du primaire, ils ont répondu que non et qu'ils préféreraient mettre leur couleur eux-mêmes. De plus, s'agissant d'un dossier d'un ancien ancrage, le souci est que la Région ne prévoyait pas que ce soit les services communaux qui prévoient un budget pour le faire. Il s'agit du dernier logement en rénovation qui doit être traité de la sorte.

**MCS** : la Commune a récupéré un logement qu'elle met actuellement en location. Quels sont les critères d'attribution ? Les personnes envoyées par le CPAS ont-elles priorité ?

**Le COLLEGE** : il s'agit d'un logement modéré : - 25.000€ au niveau de l'AER (avertissement extrait de rôle), 35.000€ maximum - regard de la composition de ménage. Il est fait identiquement la même chose que dans du logement proposé par un agence immobilière sociale en regardant un tiers des revenus afin de s'assurer que les personnes ne commencent pas à payer un loyer qu'ils n'arriveraient pas à assumer. Ici, de mémoire, pour un trois chambres et 100m<sup>2</sup> on est à 606€, il s'agit donc bien de logement modéré. Une personne qui émerge du CPAS ou qui aurait 800€ ne rentre pas dans les conditions puisque n'arriverait pas à payer ce logement modéré.

**MCS** : une famille qui a les moyens et qui pourtant est au CPAS pourrait y prétendre ?



**Le COLLEGE** : oui, mais ce n'est pas parce que la famille est envoyée par le CPAS qu'elle serait prioritaire. Il s'agit d'un logement modéré et non d'un logement public. Ici il est donné la possibilité à des personnes qui ont des revenus moyens d'avoir un logement moins cher que dans le privé. Combien de jeunes de vingt ans n'essayent pas de trouver un petit loyer afin de pouvoir mettre de l'argent de côté. C'est la politique du logement modéré.

**MCS** : les conditions d'accès prévoient que la disposition des lieux ne permet pas d'y accueillir un animal de compagnie et s'en étonne.

**Le COLLEGE** : cela n'est en effet jamais permis dans le logement public. Toutefois, il faut être clair, nous restons humains. Le poisson rouge ne sera pas refusé, le hamster non plus. Mais il ne faut pas commencer avec des gros chiens. Dans certains logements, des chats et des petits chiens ont été acceptés, il peut donc y avoir une dérogation.

Le MCS annonce qu'il reporte un point relatif au budget participatif qui risque d'être assez long, et ce dans la mesure où l'heure avance et par respect pour le public qui doit respecter le couvre-feu.